



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille Treize et le 20 Juin*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN, 1ere adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau*

**Etaient présents (18):** Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL,

**Etaient représentés (01):** Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCAUTRIN par madame Victoire JASMIN.

**Etaient absent et excusé (01):** Monsieur Jean Claude LOMBION (Maire)

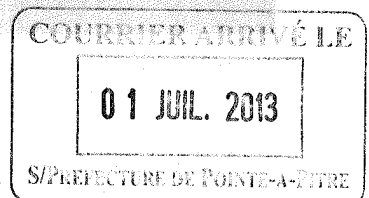
**Etaient absents (14):** Monsieur Jean-Claude LOMBION (empêché), Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE,

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

**Délibération n° 17-07-2013**  
**Participation financière à l'ensemble choral « REZEDA » au titre d'un projet d'échange culturel avec Cuba**



Le chœur « Rézéda », ensemble choral mornalien a été invité à prendre part au festival « Casa Del Caribe », qui se tiendra du 03 au 09 juillet 2013, organisé par la ville de Santiago de Cuba.

C'est dans ce contexte du développement de la coopération avec les Etats de la Caraïbe et en l'espèce avec nos voisins cubains, et sachant l'intérêt que présente pour la collectivité le partage de nos savoirs, que le président de « Rézéda » a sollicité une participation financière de la Ville à ce projet, à hauteur de 5 000, 00 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder une participation à hauteur de 2 000, 00 euros à l'ensemble choral.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la demande formulée par l'ensemble choral « REZEDA »  
Où le rapport du Maire  
et après en avoir délibéré**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** D'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 2 000, 00 euros (deux mille euros) à l'ensemble choral « REZEDA ».

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**ARTICLE 3 :** La dépense correspondante sera imputée aux chapitre 65, article 6574, fonction 311 du Budget 2013.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, et Madame le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.  
Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-à-L'Eau, le 20 Juin 2013

Pour le Maire ~~Empêché.~~  
Le 1<sup>er</sup> adjoint ~~M. JASMIN~~ Victoire JASMIN  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Victoire JASMIN

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité  
Le .....

Formalités de publicité effectuées le \_\_\_\_\_

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre**

